

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

## PRESENTATION DE L'AVAP

- Participant : La présentation faite n'évoque pas le nouveau périmètre. Par ailleurs, qu'est-il prévu en matière d'isolation et d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques...)  
Réponse du cabinet Architecture & Patrimoine : la délimitation est actuellement à l'étude. Elle sera présentée lors d'une prochaine réunion publique. Concernant l'isolation et les énergies renouvelables, ces notions feront l'objet de règles spécifiques, adaptées aux objectifs de l'AVAP. Elles ont toutefois été évoquées. Ces dispositions pourront être accompagnées de recommandations proposant, par exemple, des solutions alternatives ne pouvant faire l'objet de prescriptions dans le cadre de l'AVAP (qui régit uniquement l'aspect extérieur des constructions).
  
- Participant : quelle est la date d'adoption de l'AVAP  
Réponse du cabinet Architecture & Patrimoine : l'objectif est de caler l'AVAP sur l'avancement du PLU. Nous devons néanmoins adapter cet objectif avec le calendrier régional, l'AVAP étant soumise à approbation d'une commission régionale.
  
- Participant : à quelle date se tiendra la mise en débat  
Réponse de Monsieur le Maire : la réunion d'aujourd'hui a pour but de présenter l'AVAP. Le comité technique de travail pour la création de l'AVAP se réunit souvent. L'abattoir n'est pas intégré dans l'AVAP mais sera identifié comme bâtiment à protéger au titre du PLU.
  
- Participant : il est nécessaire de nettoyer le RÛ  
Monsieur le Maire confirme. La ville s'est engagée, dans les espaces publics, dans le nettoyage des berges du RÛ. Les propriétaires privés doivent également agir.  
Le cabinet Architecture & Patrimoine ajoute que le règlement de l'AVAP intègrera diverses recommandations pour la valorisation des abords du RÛ.
  
- Participant : Des bâtiments présentant un intérêt patrimonial n'ont pas été cités. A quel moment des suggestions pourront-elles être présentées.  
Réponse du cabinet Architecture & Patrimoine : la liste sera étudiée en phase 3 et fera l'objet d'une présentation en réunion publique.  
Monsieur le maire ajoute que la liste sera mise à disposition du public. Les suggestions sont bienvenues.
  
- Participant : est-ce qu'il y aura une signalétique sur les bâtiments visés ?  
Réponse du cabinet Architecture & Patrimoine : cette question n'a pas encore été envisagée

Le Maire  
David FAUCON

